

Commune de la Piarre

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2022 à 20h

Le premier avril 2022, à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de La Piarre, sous la présidence de Madame PRUNSTER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 5

Étaient présents : DEPEYRE Nadine, PRUNSTER Magali, Éric ODDOU (départ à 22h, procuration donnée à François DEPEYRE), François DEPEYRE et XAVIER Frédérique.

Nombre de votants : 5

1 habitante du village assistent à la réunion.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Frédérique se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Madame la Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la convention avec le centre de loisirs de Serres, demande approuvée à l'unanimité.

1- Questions du public

La Maire invite le public à poser des questions. La personne présente n'a pas de questions.

2- Approbation du procès verbal du précédent conseil municipal

Validation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 11 février 2022 : Éric prend la parole pour dire qu'il n'est pas d'accord avec la mention « Les élections de 2020 ont été difficiles et il y a encore beaucoup de tensions ». Selon lui, les tensions sont dues au fait que des candidats sont passés dans les maisons affirmant que « les Oddou étaient depuis trop longtemps au conseil, maire etc ». La Maire précise qu'il ne s'agit pas là de remettre en question les propos du dernier conseil mais de valider le compte-rendu de la séance à laquelle il n'a pas assisté. De plus, la Première adjointe précise que cette proposition de formation aux élus n'a pas été décidée lors du précédent conseil municipal, juste évoquée. Le point a été reporté à ce jour faute de conseil au complet. La Deuxième adjointe s'étonne puisque que cela a été évoqué en réunion de travail et qu'Éric était d'accord. Éric précise que ce qui le gêne est que ce soit mentionné dans le compte-rendu. Il rajoute qu'il n'est pas d'accord avec les travaux sur la piste forestière votée lors du même conseil municipal, car selon lui, la piste a déjà été entretenue par les chasseurs.

François précise qu'il n'a pas eu le temps de lire le projet de compte-rendu, il avait la procuration d'Eric. Le compte-rendu du dernier conseil municipal est approuvé avec 3 voix pour et deux abstentions.

3- Formation des élus

La première adjointe expose que les élections ont été difficiles et que des tensions persistent au sein du conseil municipal. Elle souhaiterait que tous puissent travailler « main dans la main » et propose donc une formation « communication ». Ce point a été évoqué en réunion de travail et le conseil s'était mis d'accord pour une demi-journée. Le coût de cette formation serait pris en charge dans le cadre du droit à la formation. La Maire rappelle que tout élu a droit à 18 jours d'absence au cours de son mandat, sur autorisation de l'employeur. Si l'employeur lui retient ses heures sur son salaire, une indemnité compensatoire peut être versée à hauteur de 1 fois et demi le taux horaire du

salaires minimum de croissance. Elle reprend les propos de la Première adjointe lors de la réunion de travail qui avait précisé que ce type de formation nécessite l'adhésion de tous. La Deuxième adjointe ajoute qu'il est tout à fait reconnu qu'il puisse y avoir des divergences d'opinions sans que cela soit un conflit permanent. Les conflits donnent une mauvaise image du village. Éric intervient pour dire qu'il n'est pas « obligé de suivre » et qu'il a « le droit d'être dans l'opposition ». La Maire répond qu'effectivement, il a le droit d'être dans l'opposition mais que jusqu'à maintenant, deux points seulement n'ont pas été votés à l'unanimité : le non renouvellement de la convention de location à l'ACCA et les modifications des tarifs de l'eau. Tout le reste a été voté à l'unanimité. Pour Éric, proposer cette formation correspond à un retour en arrière au lieu d'avancer. Il est d'accord pour une « formation importante comme le budget » mais pas celle-ci. La Maire s'étonne car il était d'accord lors de la réunion de travail qui a eu lieu, il y a 15 jours. Éric précise que ce qui le gêne est que cela soit noté dans le compte-rendu qui est public. La Première adjointe demande à Éric s'il viendra à cette formation si elle est mise en place, il affirme que non car ce n'est pas « important ». La Maire répond que pour elle, la cohésion d'équipe est plus que primordiale. Éric poursuit en disant que « 14 pages de compte-rendu, c'est trop d'informations, il vaudrait mieux synthétiser ». La municipalité parle d'une seule voix pour dire que ces compte-rendu sont faits dans un souci de transparence vis-à-vis des électeurs, que cela leur demande beaucoup de travail mais qu'il leur paraît important que ceux qui le souhaitent puissent avoir accès aux informations. Éric reprend la parole pour demander l'intérêt de mentionner que « Éric a ses enfants tous les quinze jours », il affirme qu'il s'agit de sa « vie privée » et que « on n'a pas à mettre ça dans un compte-rendu ». La Maire (qui a rédigé le compte-rendu) précise le contexte de ses propos : elle rencontre des difficultés pour fixer les réunions. Éric ne répond jamais à ses mails et sms pour connaître ses disponibilités et la prévient la veille qu'il ne pourra pas être là au vu de ses impératifs familiaux. La Deuxième adjointe précise qu'elle souhaiterait que l'on puisse « travailler tous ensemble, en équipe ». Éric « exige que ces phrases soient retirées du compte-rendu », la Maire lui répond que « ce qui est dit publiquement en conseil municipal a le droit de figurer dans le compte-rendu ». Avant de passer au vote, elle donne la parole à François qui dit au sujet de la formation, qu'il faut essayer...

La proposition de formation des élus est approuvée avec 4 voix pour et une voix contre.

4- Adressage

La maire informe que le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, les compte-rendu de leurs échanges ont été diffusés par La Gazette. Il s'agit aujourd'hui au conseil municipal de valider le nom des douze voies proposé par ce groupe de travail, la numérotation des habitations viendra dans un second temps. La majorité des noms décidés dans les années 2000 a été conservée. Les segments de rue ne comportant qu'une ou deux habitations ont été regroupés. Lors de la réunion de travail en date du 18 mars, le conseil municipal a validé le fait de ne pas attribuer aux rues le nom d'une personne. Elle précise que les noms de quartier ne disparaissent pas et que loisir est donné aux habitants qui le souhaite de le faire figurer en complément d'adresse. Éric interroge pourquoi le nom de Peyre a été retenu contrairement aux noms de Barety et Pons. La Deuxième adjointe précise que le nom Peyre fait écho au nom du village jusqu'au XIXème siècle et non pas à un nom de famille. Les noms de Barety et Pons pourraient être attribués aux lavoirs avec une plaque expliquant l'histoire de ces personnages illustres, dans un deuxième temps. Contrairement aux noms de rue du col de Carabès, rue du Duffre, impasse du vieux four, impasse du grand mas etc, le nom « rue Peyre » a été sciemment préféré afin d'éviter toute allusion au nom de famille DEPEYRE.

La Maire expose qu'une consultation sera faite auprès des habitants :

- pour connaître le nombre de logements qu'ils souhaitent numéroter, lorsque leur bâtiment d'habitation comporte plusieurs usages (habitation principale mais aussi éventuellement garage,

grange, dépendance...). Dans une certaine limite, les plaques de numéro pourront être prises en charge par la commune.

- pour déterminer leur entrée principale lorsque leur habitation en dispose de plusieurs.

La commission départementale se réunit le 4 avril pour décider de l'attribution ou non de la subvention demandée. L'ensemble des noms de rues proposés est approuvé avec 5 voix pour.

5- Projet de recrutement pour accroissement temporaire d'activité

La secrétaire effectue un temps hebdomadaire de 8h mais, par manque de temps et de compétences dans certains domaines, ne parvient pas à assurer la charge de travail inhérente à la mairie. Depuis le mois de novembre, un contrat aidé a été recruté. Cette personne a pris en charge l'urbanisme, les élections, la gestion du cimetière et la communication sur le site. Or, son contrat arrive à échéance début août. La Maire a bien conscience de la nécessité de recruter une personne. Elle propose le recrutement d'une personne avec expérience à raison de 8 heures par semaine sur 6 mois, renouvelable une fois et éventuellement pérennisation de l'emploi, par la suite. Ce recrutement aurait un coût de 550€ charges comprises par mois (au grade d'adjoint administratif de seconde classe). Elle assurera la gestion du budget, la rédaction des délibérations, la gestion des ressources humaines, la gestion des marchés publics, l'urbanisme (dont la dématérialisation des démarches), la communication... La Maire propose que ce recrutement se fasse à compter du 1^{er} mai.

La proposition de recrutement dans les termes évoqués précédemment est approuvée à l'unanimité.

6- Avis sur la manifestation « Enduro Sprint »

La Maire laisse la parole à François qui expose que le 17 juillet prochain est envisagé une manifestation du moto club alpin, le tracé est encore à l'état d'ébauche mais ne concernent que des parties privées. Les propriétaires concernés ont donné leur autorisation.

Le conseil municipal est consulté afin de donner une autorisation de principe à la tenue de cette manifestation, laquelle est approuvée à l'unanimité.

7- Convention avec le centre de loisirs de Serres

La Maire présente la convention pour la participation de la commune aux frais engagés pour le centre de loisirs. Cette participation annuelle correspond à un forfait qui est fonction de la population totale, pour une population de moins de 100 habitants, le forfait s'élève à 300€. La fréquentation n'entre plus en ligne de compte. Le centre de loisirs est ouvert pendant toute la période de vacances mais aussi les mercredis. Malgré cela, il est peu fréquenté par les enfants du village. La Maire ajoute que le centre de loisirs, mais aussi celui de Lagrand, peinent à recruter des personnels. La première adjointe prend la parole pour dire que peu importe la fréquentation de ce centre par les enfants du village, il s'agit avant tout par cette convention de soutenir un service proposé aux familles. Éric ajoute qu'il est choqué que le conseil municipal n'ait pas versé de subvention aux « Pompiers » l'an dernier. La Première adjointe précise que le conseil municipal avait été d'accord l'an dernier pour verser les subventions aux associations qui en faisaient la demande, sinon cela n'est pas réglementaire. L'amicale des Sapeurs Pompiers de Serres n'a jamais répondu malgré deux relances. Éric ajoute qu'il « ne s'agit pas de n'importe quelle association, ils sauvent des vies ». La Première adjointe précise que l'éventuelle subvention n'est pas destinée aux Sapeurs Pompiers mais à l'Amicale des Sapeurs Pompiers, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. La Maire propose que cette année, sans demande de subvention formelle, la commune

pourrait éventuellement faire un don, mais le versement d'une subvention répond à l'étude d'un dossier reçu.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le centre de loisirs à l'unanimité.

8- Vote des comptes administratifs du budget primitif de la commune et de l'eau

La Maire présente dans un premier temps les comptes administratifs du budget primitif de la commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		66 039.44	98 203.26		98 203.26	66 039.44
Opérations de l'exercice	123 613.55	136 277.10	10 787.77	99 009.26	134 401.32	235 286.36
TOTAUX	123 613.55	202 316.54	108 991.03	99 009.26	232 604.58	301 325.80
Résultat de clôture		78 702.99	9 981.77			68 721.22

Excédent de la section de fonctionnement (2021) de 12 663,55 € + excédent reporté = + 78 702,99 €
 Excédent de la section d'investissement (2021) de 88 221,49 € + déficit reporté = - 9 981,77 €

Puis, elle présente les comptes administratifs du budget de l'eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		155 418.09		356.51		155 774.60
	5 715.00	15 812.00	27 037.22	27 391.32	32 752.22	43 203.32

Opérations exercice						
Total	5 715.00	171 230.09	27 037.22	27 747.83	32 752.22	198 977.92
Résultat de clôture		165 515.09		710.61		166 225.70

Excédent de la section de fonctionnement en 2021 de 354,10 € + excédent reporté = + 710,61 €
 Excédent de la section d'investissement en 2021 de 10 097 € + excédent reporté = + 165 515,09 €

En l'absence de la Maire, la Première adjointe invite à procéder au vote des comptes administratifs du budget principal de la commune. Ces comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité avec 4 voix pour.

Puis, elle invite à procéder au vote des comptes administratifs du budget principal de l'eau. Ces comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité avec 4 voix pour.

9- Approbation des comptes de gestion

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil déclare que les comptes de gestion (COMMUNE et EAU-ASSAINISSEMENT) dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les valide à l'unanimité avec 5 voix pour.

10- Affectations des résultats 2021 pour le budget communal et de l'eau

- Concernant les résultats du budget communal, le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 78 702.99 et un déficit d'investissement de 9 981,77 €** et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) :	66 039.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) :	19 369.00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT :	12 663.55
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	78 702.99
A.EXCEDENT AU 31/12/2021 :	78 702.99
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 :	9 981.77
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) :	68 721.22
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation des résultats du budget principal est approuvée à l'unanimité avec 5 voix pour.

- Concernant les résultats du budget de l'eau, le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 710.61 e et un excédent d'investissement de 10 097 €** et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau – créditeur) :	356.51
Virement à la section d'investissement (pour mémoire) :	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT :	354.10
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	710.61
A.EXCEDENT AU 31/12/2021 :	710.61
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 :	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) :	710.61
B.DEFICIT AU 31/12/2021	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

L'affectation des résultats du budget de l'eau est approuvée à l'unanimité avec 5 voix pour.

11- Vote des taux d'imposition pour 2022

La Maire expose que la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) survenue l'année dernière a conduit à l'intégration du taux départemental du foncier bâti. Elle propose que la commune n'augmente pas la pression fiscale, ce qui porte le taux communal de la TH à 42.39 %. Par ailleurs, les bases d'imposition ont évolué de 3.8% pour le bâti et de 2.2% pour le non-bâti, à taux constant, le gain pour la commune est de 3.6% par rapport aux recettes estimées en 2021 : 36 106 € (soit + 1254€ au total). Le gain de recette pour la commune suite au mécanisme de compensation est de l'ordre de 7000 €, comme ce gain est inférieur à 10 000 € il sera conservé par la commune.

Les taux d'imposition suivants : Taxe foncière bâti 42.39 % et Taxe foncière non bâti 110.38 % sont approuvés à l'unanimité avec 5 voix pour.

12- Vote des budgets primitifs pour 2022 (budget principal et eau)

La Maire expose les modifications sur le budget de fonctionnement de la commune par rapport à l'année précédente :

- Nouvelle ligne afin de permettre l'achat des livres des Seigneurs de Peyre. Étant donné que la plupart des livres a été revendue à des particuliers, cette ligne s'équilibre.
- Nette augmentation de la ligne « Prestations de service » suite à la mise en place de la coupe de bois à l'entreprise pour un montant de 12 000€. Cette dépense sera compensée par l'achat de bois par les particuliers avec un bénéfice de 3€ par stère pour la commune. Éric demande à ce que l'entreprise veille à récupérer tous les bois cassés l'an dernier suite à la chute de neige. Un arrêté municipal sera fait afin d'interdire l'accès au bois pendant que l'entreprise procède à la coupe.
- Concernant l'entretien des bâtiments communaux, le compteur de gaz de l'appartement au dessus de la mairie va être remplacé conformément au devis pour un montant de 900€ validé.
- Concernant les frais de personnel, on observe une hausse suite à l'embauche du contrat aidé (6000€) qui sont compensés par les aides de l'État et une hausse en prévision de l'embauche à venir (4000€).
- Dans la ligne budgétaire des charges sociales, un montant de 4500€ figure, ce qui correspond aux cotisations sociales de Magali suite à sa mise à disposition pour mandat d'élu local.
- Augmentation de 1000€ pour les subventions aux associations (4500€ au lieu de 3500€ l'an dernier).
- Dotations aux provisions pour créances douteuses pour épurer les impayés de plus de 2 ans
- Réserve pour dépenses imprévues de 13 000€ (au lieu de 2 000€ l'an dernier).
- Diminution des frais de téléphonie puisque le fournisseur de la ligne fixe va être modifié dans le cadre d'un marché public d'IT05.

Pour le budget d'investissement, figurent :

- 15 000€ pour l'aménagement du jardin public, 5 000€ pour l'achat d'un véhicule à l'agent technique, 2 000€ pour l'achat d'un défibrillateur comme l'oblige dorénavant la réglementation et 7 500€ pour l'adressage. Une réserve de 23 000€ est définie pour divers travaux (travaux de la Mourière, garde corps, poêle à granulés pour l'appartement au dessus du gîte communal).

Côté recettes, figurent :

- 7 000€ de la subvention pour l'aménagement du jardin public et 5 000€ pour l'adressage
- Régularisation du FCTVA (2 000€ en fonctionnement et 30 000€ en investissement suite à la rénovation de l'appartement au dessus de la mairie en 2019).

Le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité avec 5 voix pour.

Éric revient sur les travaux proposés par l'ONF et votés lors du précédent conseil municipal. Selon lui, les chasseurs ont nettoyé cette piste au printemps dernier. La première adjointe informe qu'elle se rendra sur les lieux lorsque la neige aura fondu.

Éric quitte le conseil municipal à 22h en donnant procuration à François.

La Maire expose les principales modifications du budget primitif de l'eau :

- Répartition des recettes suite aux changements des tarifs de l'eau, avec une augmentation globale de 2 000€ sur la base des consommations de l'an dernier.
- Incertitude vis-à-vis de la redevance payée à l'Agence de l'eau suite à la déclaration SISPEA, ce qui devrait se traduire par une forte baisse.
- Somme prévue pour confier le nettoyage des réservoirs à une entreprise bien que la possibilité de réaliser ce nettoyage par des bénévoles ait été abordée en réunion de travail. François évoque qu'il ne nous sera pas possible de fournir de factures des nettoyages des réservoirs aux habitants qui en feraient la demande. Un appel à bénévoles sera fait rapidement.
- Une subvention du budget principal de 18 000€ permet d'équilibrer le budget de la section d'exploitation.

Côté investissement, les dépenses correspondent à l'ensemble des travaux préconisés par le schéma directeur et à la réfection de la station d'épuration du chef lieu.

Le budget primitif de l'eau est approuvé à l'unanimité avec 5 voix pour.

13- Point Intercommunalité

Le dernier conseil communautaire a été consacré au vote des comptes administratifs, des comptes de gestion et des budgets primitifs 2022. La Première adjointe propose donc de passer ce point.

14- Questions diverses

La Maire expose les dates des prochaines réunions :

- Conseil communautaire mardi 5 avril à 17h,
- Mardi 12 avril à 16h15, visite de J-M Arnaud
- Samedi 16 avril, commission communication mais l'agenda est déjà bien rempli donc elle sera certainement reportée
- Mardi 19 avril à 10h, visite de M. Pognart pour évaluer les travaux dans la Mourière. Des travaux avaient déjà été effectués il y a 6-8 ans.
- Lundi 25 avril, Commission des impôts
- Mardi 26 avril, visite de la coordinatrice du schéma territorial de la communauté de communes
- Vendredi 29 avril, conférence des maires à Mison
- Vendredi 29 avril, réunion de travail du conseil municipal
- Samedi 30 avril, remise officielle des livres Les Seigneurs de Peyre
- Lundi 2 mai, réunion pour le schéma directeur intercommunal du photovoltaïque
- Vendredi 13 mai, conseil municipal

Elle évoque l'organisation des tours de garde pour le bureau de vote des élections présidentielles de dimanche 10 avril. Clara viendra participer au dépouillement. La Mairie a

bénéficié d'une livraison d'auto-tests et de masques FFP2 mais le port du masque n'est plus obligatoire et les gestes barrière conseillés.

La deuxième adjointe présente l'avancée du projet épicerie pour lequel douze personnes se sont portées volontaires. Un questionnaire sera transmis aux habitants pour connaître leurs besoins, leurs contraintes... L'épicerie devrait ouvrir courant mai-juin.

La Maire expose l'accueil des réfugiés ukrainiens pour lesquels la commune a réservé le gîte communal. Étant donné qu'il n'y a pas de caractère d'urgence, il est possible de remettre le gîte à la location.

Des incivilités ont eu lieu dernièrement sur des poteaux, celui indiquant le GR dans les gorges et le poteau téléphonique sur la route des Granges.

Dans le cadre du SCOT, une réunion se tiendra vendredi 29 avril avec des tables rondes sur des thématiques particulières.

L'agent technique a rouvert le sentier sous M. Charbonnier, une partie comporte une pente assez marquée et il convient d'être prudent si on l'utilise.

Des arrêtés municipaux seront faits pour interdire l'accès au jardin public pendant la durée des travaux, au bois d'Aiguille pendant la coupe confiée à l'entreprise, à l'ancienne décharge et à la carrière. Concernant la coupe de bois confiée à l'entreprise, M. Renesson a annoncé un coût de 10 à 15€ / stère pour la livraison et 6€ /stère pour la recoupe.

Une étude de vitesse dans le village a été faite au cours de la semaine dernière et une nouvelle sera faite sur la montée des Vigneaux dans les semaines à venir.

La séance est levée à 23h05.

La secrétaire de séance,
Frédérique XAVIER